

DELIBERATION N° 2016/415
Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 7 décembre 2016,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/94 du 16 novembre 2016,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 23 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget Primitif 2017 du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa est arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de **trois cent soixante-trois millions cinq cent quinze mille francs (363 515 000 F.CFP)**, se décomposant de la manière suivante :

<input type="checkbox"/> Section d'Exploitation :	84 000 000 F.CFP
<input type="checkbox"/> Section d'Investissement :	279 515 000 F.CFP
<u>TOTAL</u>	363 515 000 F.CFP

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Est autorisée la modification de l'autorisation de programme « 0043E Construction du réservoir Dumbéa Sud CA 2013 » de la manière suivante:

	BP2017	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP N°0043E - CONSTRUCTION RESERVOIR DUMBEA SUD CA 2013	Voté	592 843 825	152 408 111	205 435 714	235 000 000
	Ajustement	-225 000 000	0	0	-225 000 000
	Proposition actualisation	367 843 825	152 408 111	205 435 714	10 000 000

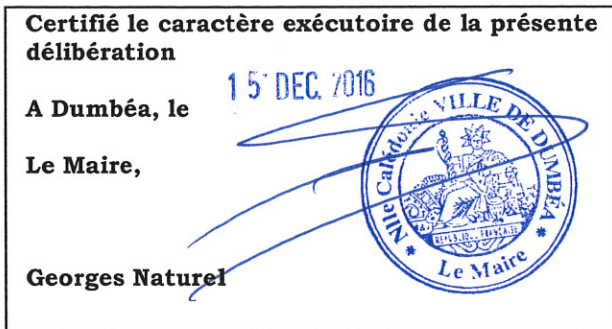
ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 7 DECEMBRE 2016



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 7 DECEMBRE 2016



DESTINATAIRES :

- | | | |
|----------------------|---|----|
| - SUBD. ADMINIS. SUD | - | 1 |
| - AFFICHAGE | - | 1 |
| - SAG | - | 1 |
| - TPS | - | 1 |
| - TOUS SERVICES | - | 18 |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget Primitif 2017 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
75	Autres Produits de gestion courante	84 000 000	84 000 000	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		84 000 000	84 000 000	

DEPENSES D'EXPLOITATION				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
011	Charges à caractère général	497 000	497 000	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 635 750	6 635 750	
66	Charges financières	1 500 000	1 500 000	
023	Virement à la section d'investissement	75 367 250		75 367 250
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		84 000 000	8 632 750	75 367 250

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget Primitif 2017 est votée **par opération**, comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
17E002	Construction du réservoir Dumbéa nord	15 000 000	15 000 000	
17E003	Renforcement maillage AEP Dumbéa sud	40 000 000	40 000 000	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées	149 147 750	149 147 750	
OPFI	Virement de la section d'exploitation	75 367 250		75 367 250
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		279 515 000	204 147 750	75 367 250

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	INTITULÉ	PREVISIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS REELLES	OPERATIONS D'ORDRE
00043E	Construction du réservoir de Dumbéa sud	10 000 000	10 000 000	
16E001	Divers AEP 2016	7 000 000	7 000 000	
17E001	Divers AEP 2017	17 100 000	17 100 000	
17E002	Construction du réservoir Dumbéa nord	20 000 000	20 000 000	
17E003	Renforcement maillage AEP Dumbéa sud	220 000 000	220 000 000	
OPFI	Emprunts et dettes assimilées	5 415 000	5 415 000	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		279 515 000	279 515 000	

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

- **Section d'Exploitation** : 84 000 000 F.CFP
- **Section d'Investissement** : 279 515 000 F.CFP

TOTAL : 363 515 000 F.CFP